

Direction : Enfance Jeunesse et Sports

Enfance, Jeunesse et Sports

REF : EJS2009012

Signataire : ML/SR

OBJET :Avenant n°1 à la convention d'aide financière à l'investissement n°07076 signée le 27/09/2007 entre la commune d'Aubervilliers et la Caisse d'Allocations Familiales de Seine-Saint-Denis concernant le multi-accueil La Maisonnée

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu la délibération n° 147 du conseil municipal du 28 juin 2007, approuvant le programme et l'enveloppe financière concernant les travaux d'aménagement du multi-accueil de la Maisonnée,

Vu la décision de la Caisse d'Allocations Familiales de Seine-Saint-Denis du 06 août 2007 d'attribuer à la commune une aide financière de **10 560 €** sur fonds propres concernant la réalisation de l'opération ,

Vu les termes de l'article V de la convention du 27 septembre 2007 n°07 076 et compte tenu des justificatifs fournis,

Considérant le projet d'avenant n°1 de la convention n°07-076 modifiant le montant de l'aide financière,

A l'unanimité.

DELIBERE :

AUTORISE le Maire à signer l'avenant n°1 à la convention d'aide financière à l'investissement n°07 076 signée le 27 septembre 2007 entre la Commune d'Aubervilliers et la Caisse d'Allocations Familiales de la Seine-Saint-Denis concernant le multi accueil la Maisonnée, ramenant le montant du prêt à 3561, 63 €

le Maire

J. SALVATOR